

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le

ID : 056-215600867-20260429-DELIB2026_21-BF

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2026-21

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	8	11

Date de la convocation :

25 avril 2026

Date d'affichage :

25 avril 2026

Objet de la délibération :

délibération relative au vote
du budget primitif

Vote POUR : 11

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation dématérialisée du 25 avril 2026, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

- **Présents** : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, LE ROUX Frédéric, TOURNIER Roland, DESNOS Kevin, EYMARD Marie-Renée, LE GURUN Caroline, LEROUX François

Absents et/ou représentés :

- CAMBOLY Laurine représentée par DESNOS Kevin ;
- LE ROUX Frédéric représenté par Monsieur LE ROUX François ;
- RIGOINE DE FOUGEROLLES May représentée par TOURNIER Roland.

Secrétaire de séance : Kevin DESMOS

Monsieur le Maire rappelle qu'une première présentation détaillée des recettes et dépenses du budget de fonctionnement prévisionnel de la commune a été faite en commission élargie au profit de tous les élus présents régulièrement convoqués.

La prévision de budget présentée fait apparaître un excédent de la section d'investissement, il est en conséquence proposé de voter le budget en suréquilibre.

Cette option laisse l'opportunité d'affiner et de mieux prioriser les futurs projets qui seront proposés au conseil tant en terme de définitions des coûts que des subventions susceptibles d'intervenir.

En conséquence le budget communal d'établit comme suit :

Dépense de fonctionnement :	1 319 743.17 €
Recette de fonctionnement :	1 319 743.17 €
Dépense d'investissement :	1 202 931.95 €
Recette d'investissement :	1 426 439.12 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte :

Adopte le projet proposé


LE FUR Philippe
MORBIHAN